



Ordre du jour du Conseil Municipal

(En vertu de l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales)

Jeudi 21 décembre 2023 à 21h00
Réunion ordinaire
Salle des Mariages - Hôtel de Ville

- I. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023
- II. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le CM du 23 mai 2020, modifiée par le CM du 16 décembre 2021
- III. Communications du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers délégués relatives à la conduite des affaires municipales et sur leurs activités

IV. Délibérations :

Rapporteurs

Fonctionnement du Conseil Municipal

- 79/ Désignation d'un secrétaire de séance

Le MAIRE

Finances

- 80/ Subvention à la Caisse des Écoles pour l'année 2023- Retrait
81/ Révision n°1 de l'autorisation de programme et crédits de paiement relative à la restauration de l'église Saint-Clodoald
82/ Décision modificative n°1 du budget principal de l'année 2023
83/ Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Jacques GRUBER
Nicolas PORTEIX
Nicolas PORTEIX
Nicolas PORTEIX

Sécurité - Police municipale

- 84/ Dépenalisation du stationnement – Convention de mise en œuvre du forfait post-stationnement avec l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI)

Jean-Christophe ACHARD

Petite enfance, éducation, jeunesse

- 85/ Conclusion d'une convention de partenariat entre la Commune de Saint-Cloud et l'association "Les Jours Heureux"
86/ Conclusion d'une convention de partenariat entre la Commune de Saint-Cloud et l'association "La Passerelle"

Anne COVO
Anne COVO

Commerce

- 87/ Dérogation municipale au principe du repos dominical pour les salariés

Françoise ASKINAZI

Ressources humaines

- 88/ Autorisation de recrutement de vacataires chargés de l'accueil du public au sein des établissements accueillant du public et détermination du taux de rémunération
89/ Autorisation de recrutement de vacataires chargés de missions techniques au sein des établissements de la Ville et détermination du taux de rémunération
90/ Modification du tableau des effectifs au 1er janvier 2024

Le MAIRE
Le MAIRE
Le MAIRE

V. Questions diverses

À Saint-Cloud, le 14 décembre 2023

Éric BERDOAT

Le Maire
Éric BERDOAT

